Bulletin Intérieur



DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Déc. 1966 — Nº 147

SOMMAIRE

LA SOUSCRIPTION CONTINUE — pages

* Dans chaque Section 1

LE COMITÉ DIRECTEUR

* Décisions du 12 Octobre au 30 Novembre 1966 3

LE BUREAU DU PARTI

* Décisions du 28 Septembre au 23 Novembre 1966 5

LE CONGRÈS NATal EXTRAORDINAIRE

* SURESNES -29-30 Octobre 1966.... 9

COMMISSION NATIONALE des CONFLITS

* Sentences 13

COMMUNIQUÉ COMMUN sur les entretiens et l'accord conclu entre le PARTI COMMUNISTE FRANCAIS et la FEDERATION DE LA GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE 17

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

LE DIRECTEUR DE PUBLICATION : Robert FOUQUART .

Contribution Jean Jaurès

CAMARADES SECRÉTAIRE
ET TRÉSORIER

QU'AVEZ-VOUS FAIT
DANS VOTRE SECTION....

POUR RELANCER OU
POUR ACCÉLÉRER
L'EFFORT ENTREPRIS EN FAVEUR DE LA

SOUSCRIPTION NATIONALE

LES ELECTIONS LEGISLATIVES SONT PROCHES

FACE A DES ADVERSAIRES QUI NE MANQUENT PAS DE MOYENS

POUR RENDRE LA REPUBLIQUE AUX CITOYENS

POUR PERMETTRE A LA GAUCHE DE MENER UN COMBAT EFFICACE

SOUSCRIVONS ET, SURTOUT, FAISONS SOUSCRIRE TOUS LES SYMPATHISANTS, TOUS LES DEMOCRATES.

ASSOCIATION des AMIS du PARTI SOCIALISTE

A.A.P.S. 12, Cité Malesherbes

C.C.P PARIS 5241-76

SFIO

ASSOCIATION DES AMIS DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

NOM-Prénom du Collecteur: _____

FEDERATION D _____ SECTION D _____

SOUSCRIPTION NATIONALE PERMANENTE

Pour la victoire de la Démocratie contre le pouvoir personnel

N° d'ordre	NOM Prénom	ADRESSE	Montant de la souscription
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
		TOTAL RECUEILLI	

Allez vers les amis, les sympathisants pour garnir cette liste de souscription .

ARMONS-NOUS POUR LES PROCHAINS COMBATS ..... LES ELECTIONS LEGISLATIVES SERONT BIEN VITE ARRIVÉES.

FONDS -CHEQUES ET LISTES A ADRESSER A →

ASSOCIATION DES AMIS DU PARTI SOCIALISTE
- Souscription Permanente -
12 Cité Malesherbes- PARIS (9°)
C.C.P. PARIS 5241.76

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LE COMITÉ DIRECTEUR

DÉCISIONS du 12 Oct. au 30 Novembre 1966

REUNION DU 12 OCTOBRE 1966

Président : André RAUST

I. RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI

Les décisions prises les 14 & 28 Septembre et 5 Octobre 1966 sont ratifiées.

II. COMPTE-RENDU DU VOYAGE DE LA DELEGATION DU PARTI EN TCHECOSLOVAQUIE .

Les camarades de la délégation font part de leurs impressions .

III. ELECTIONS LEGISLATIVES

Après avoir été informé des travaux de la F.G.D.S., il est procédé à un large échanges de vues .

***

REUNION DU 30 NOVEMBRE 1966

Président: G. GUILLE

I. RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI

Les décisions prises les 19 Octobre, 9 46 et 23 Novembre, sont ratifiées .

II. INVITATION EN ROUMANIE

Avis favorable de principe, en souhaitant que le voyage ait lieu après les élections législatives .

III. SITUATION AU MANS APRES LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Christian PINEAU informe le Comité Directeur des conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections et des incidents survenus à cette occasion. Il insiste pour que le délégué du Bureau du Parti recherche, sur place, une solution qui permette de faire respecter la discipline au sein de la Section du Mans et de la Fédération S.F.I.O.

IV. EMISSIONS DE L'O.R.T.F. "MEMOIRES DE NOTRE TEMPS"

Le Comité Directeur recommande aux camarades de ne pas se prêter à des émissions de ce genre qui, en définitive, ne servent que la propagande gaulliste. Pour l'avenir, les camarades sollicités par l'O.R.T.F. devront, avant de s'engager, prendre contact avec le Secrétariat du Parti.

V. F.G.D.S.

Le Comité Directeur s'est prononcé sur les questions suivantes :

* 1°) Utilisation de l'O.R.T.F. pour la campagne électorale

* 2°) Attitude vis-à-vis du P.S.U.

* 3°) Contacts avec le P.C.F. et les autres .

* 4°) Contacts avec le "Centre des Démocrates ".

* 5°) Investiture des candidats de la F.G.D.S.

* 6°) Arbitrage entre le premier et le second tours.

DANS CHAQUE SECTION.....
A L'ORDRE DU JOUR, LA

SOUSCRIPTION

(voir appel en page 1)

POUR L'EDUCATION DES MILITANTS ET DES SYMPATHISANTS SOCIALISTES,

LISEZ LES COURS E.S.

1ère Série	(DEMOCRATIE SOCIALISTE (G.MOLLET) (2ème Edition)
	(ECONOMIE MARXISTE (VOINEA)
	(LE MATERIALISME HISTORIQUE (PALMERO)
1962	(LA PHILOSOPHIE MARXISTE (DEIXONNE) (épuisé)
	(LES PAYS SOUS-DEVELOPPES (GAZIER)
	(HISTOIRE DU SOCIALISME (GIRAUD)
	(LA PLANIFICATION DU POINT DE VUE SOCIALISTE(GERMAIN).
2ème Série	(LE SOCIALISME ET LE POUVOIR (CHANDERNAGOR)
	(LE SOCIALISME ET LES FORMES MODERNES DU
	(CAPITALISME (VOINEA)
1963	(LE SOCIALISME ET L'EUROPE (JAQUET)
	(ISRAEL, YOUGOSLAVIE, CHINE : 3 METHODES (J.MOCH)
	(LE SOCIALISME ET LA PAIX (GIRAUD)
	(LE SOCIALISME EST-IL UN HUMANISME (P.HERBAUT)
	(SOCIALISME ET RELIGION (PALMERO)
	(LE SOCIALISME, LE SYNDICALISME ET LA COOPERATION
	((VENTEJOL)
	(LA FORCE DE FRAPPE (J.MOCH).
3ème Série	(L'UNITE SOCIALISTE (G. BRUTELLE)
	(L'INTERNATIONALE SOCIALISTE (P.HERBAUT)
	(LES PROBLEMES AGRICOLES (K. LOUSTAU)
	(LA JUSTICE EN FRANCE (J.MINJOZ)
1964-1965	(LES NATIONALISATIONS (J. GERMAIN)
	(LE SOCIALISME ET LA GUERRE (S. VOINEA)
	(PERSPECTIVES ET ACTION SOCIALISTES (R. FAJARDIE) .
4ème Série	(LES FONDEMENTS DE LA DOCTRINE SOCIALISTE(R.QUILLIOT)
	(LE ROLE DES PARTIS DANS LA DEMOCRATIE (G.MOLLET)
	(LE ROLE DES MOYENS DE DIFFUSION DANS LA DEMOCRATIE
1965-1966	((P.HERBAUT)
	(LE SOCIALISME ET L'ENSEIGNEMENT (M. DEIXONNE)
	(L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (J. PIETTE)
	(LA DEMOCRATIE ECONOMIQUE (A. GAZIER) .

Tous ces cours sont ronéotypés . Chaque série, comprenant un nombre variable de cours, est vendue au prix de cinq francs . Séparément, chaque cours peut être cédé au prix d'un franc .

Adresser les commandes à Robert FOUQUART , 12, cité Malesherbes, PARIS 9° - C.C.P. PARIS 5570-17 .

Ne pas omettre de mentionner au dos du mandat, dans la partie réservée à la correspondance, le numéro des séries de Cours commandées ou le titre du Cours demandé séparément .

LE BUREAU DU PARTI

DÉCISIONS du 28 Sept. au 23 Novembre 66

REUNION DU 28 SEPTEMBRE 1966

I. CONGRES DES REPRESENTANTS SOCIALISTES AU COMITE DE LIAISON DE L'EUROPE DES 6 (BERLIN, 17-18 Novembre 1966).

En l'absence de Guy MOLLET, Jacques PIETTE conduira la délégation S.F.I.O. D'autre part, il sera demandé à VALS de présenter le rapport dont le Parti a été chargé.

II. DATE DU CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE

Plusieurs Fédérations ayant demandé que la date du Congrès soit avancée d'une journée en raison des fêtes de la Toussaint, le Bureau unanime décide, en raison de l'urgence, de fixer la date du Congrès aux samedi 29 et dimanche 30 Octobre. Le Comité Directeur du 12 Octobre sera appelé à ratifier cette décision .

III. COLLOQUE ORGANISE PAR L'UNEF SUR LES PROBLEMES TOUCHANT L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Avis favorable de principe à notre participation. Pierre MAUROY recevra les dirigeants de l'U.N.E.F et prendra contact avec FAUCON, MALEVILLE, PINEAU et les responsables des Groupes parlementaires, en vue de constituer la représentation du Parti au Colloque .

REUNION DU 5 OCTOBRE 1966

I. ASSISES REGIONALES DE LA F.G.D.S A DIJON. DELEGATION DU PARTI

Le Parti sera représenté par Pierre MAUROY, A BLANCA et D.CEPEDE.

II. ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES. PRESENCE DES SOCIALISTES.

S'il est confirmé qu'André MORICE a fait, au nom de l'Association, une déclaration visant la politique générale ou la tactique électorale, il sera demandé aux camarades MULLER et GAGNAIRE de quitter l'association en en faisant connaître publiquement les raisons.

III. FEDERATIONS SOCIALISTES DE LA REGION PARISIENNE. MODE DE VOTATION

Etant donné le désir exprimé par les Fédérations intéressées, le Bureau du Parti ne voit pas d'inconvénient pour la période transitoire, c'est-à-dire jusqu'au 1er Janvier 67:

1°) à ce que les 4 Fédérations issues de l'ancienne Fédération de la Seine tiennent chacune leur Congrès et votent donc séparément;

2°) à ce que les Fédérations de Seine-et-Oise tiennent un congrès commun et votent ensemble .

Au Congrès National extraordinaire des 29 & 30 Octobre 1966, les 4 fédérations nées de l'ancienne fédération de la Seine seront appelées à voter séparément et la fédération de Seine-et-Oise votera comme précédemment .

IV. COLLOQUE THORP (7,8,9 Octobre).

Le Parti sera représenté par R. SCHMITT, BEGARRA, JAQUET, MAIRE, J.J.PIETTE et RAUST .

***

REUNION DU 19 OCTOBRE 1966

I. APPEL DU "MOUVEMENT DU MILLIARD POUR LE VIETNAM ".

Le Bureau estime que le Parti n'a pas à s'associer à cet appel.

II. COMITE DE LIAISON CONTRE L'APARTHEID

André BIDET représentera le Parti.

III. REUNION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE

Etant donné qu'André MORICE a, dans une lettre du IO Octobre 1966, exprimé l'intention d'inviter les Maires des grandes villes à prendre position sur la politique générale et les élections, il sera demandé à notre camarade Emile MULLER de ne pas participer à la prochaine réunion des Maires prévue à Nice pour les 16 & 17 Décembre 1966 .

IV. TEXTE DE LA F.G.D.S. SUR LE BILAN ET LES ORIENTATIONS

Le Bureau se félicite du texte adopté .

V. FEDERATIONS DE LA SEINE .

Jusqu'au 31 Décembre 1966, une délégation présidée par Ernest CAZELLES assisté de Claude FUZIER, Maurice GAUTIER et Paul PARPAIS , est chargée de l'administration et de la trésorerie. Cette même délégation assurera , jusqu'au 31 Décembre 1966, le contrôle du mouvement J.S. de la Seine .

Les trois Fédérations qui se sont prononcées en faveur de la recommandation du Comité Directeur (§ 3 de la décision du 7.9.66) sont autorisées à engager immédiatement les négociations nécessaires .

VI. CONGRES DE BERLIN

Pour des raisons d'économie, la représentation de la Commission féminine ne pourra être assurée .

***

REUNION DU 9 NOVEMBRE 1966

I. TAUX DES COTISATIONS POUR 1967

Conformément à la décision du Conseil National des 19 & 20 Mai 62, et étant donné que "l'indice du taux des salaires horaires moyens toutes activités France entière" a subi une augmentation de 5,92% depuis le 1er Juillet 1965, les taux de cotisation pour 1967 ont été fixés comme suit :

- feuilles de cotisation...(		1,32
	presse .(	2,00
- timbre n°1		0,99
- " n°2		1,97
- " n°3		3,95
- " n°4		0,53

En outre , la carte permanente est portée de 2fr à 3fr.

II. CONGRES A BERLIN DES PARTIS SOCIALISTES DES PAYS DE L'EUROPE DES SIX

1°) Résolution sur la réconciliation européenne.

Le projet ne saurait être accepté dans sa formulation actuelle. Il doit être fait référence à la coexistence pacifique et à la détente .

2°) Résolution sur la C.E.E.

Il faut éviter que le texte reprenne la thèse de MARJOLIN sur la prétendue stabilisation .

3°) Résolution sur l'Europe politique .

Le projet peut être adopté sous réserve qu'il n'y ait pas référence à 1961.

4°) Résolution sur le traité d'Atlantique Nord .

Nos délégués doivent demander qu'il n'y ait pas de texte, car ce serait une maladresse que les 6 publient un communiqué sur l'O.T.A.N.

.../

Si le texte ne peut être évité, il devra être complété :

a) par des précisions sur certains points qui peuvent prêter à confusion ;

b) par des références au contrôle démocratique de l'Exécutif européen et à l'élection du Parlement au suffrage universel .

III. ELECTIONS LEGISLATIVES, SITUATION A GRENOBLE

Il est procédé à un échange de vues, notamment sur l'attitude du P.S.U.

***

REUNION DU 16 NOVEMBRE 1966

I. COMITE FRANCAIS POUR L'ESPAGNE REPUBLICAINE (meeting du 17 Novembre 1966)

Pierre HERBAUT , Secrétaire Général adjoint, prendra la parole au nom du Parti .

II. C.N.A.L. CAMPAGNE D'ACTION LAIQUE

Le Bureau du Parti fait confiance au Secrétariat Général pour signer le manifeste qui lui sera soumis demain par une délégation du C.N.A.L.

***

REUNION DU 23 NOVEMBRE 1966

I. FEDERATION DE LA HAUTE-GARONNE CONFLITS DANS LA 4ème CIRCONSCRIPTION DE TOULOUSE

Mandat est donné à la Commission , désignée par le Comité Directeur le 27 Octobre 1965, de rechercher une solution

II. COMPTE-RENDU DU CONGRES DE BERLIN DES PARTIS SOCIALISTES DES PAYS MEMBRES DE L'EUROPE DES SIX

Jacques PIETTE fait le compte-rendu et commente les différents textes adoptés. Il souligne ensuite l'inquiétude créée par la renaissance du nationalisme allemand .

III. FEDERATION DE LA SARTHE . SITUATION AU MANS APRES LES ELECTIONS MUNICIPALES

Officiellement saisi par Christian PINEAU de la situation au Mans il est décidé d'envoyer sur place un camarade du Bureau dont la mission principale sera d'essayer de trouver dans la Fédération une position commune en vue des élections législatives et de faire respecter la discipline tant dans la Fédération que dans la Section du Mans .

LA SOUSCRIPTION
MARCHE BIEN
TRÈS BIEN
ET VOUS.....
dans votre section
QU'AVEZ-VOUS
FAIT ?
(voir appel page 1)

Coll. Fondation Jean Jaurès

ASSOCIATION DES AMIS DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

NOM-Prénom du Collecteur: _____

FEDERATION D _____ SECTION D _____

SOUSCRIPTION NATIONALE PERMANENTE

Pour la victoire de la Démocratie contre le pouvoir personnel

N° d'ordre	NOM Prénom	ADRESSE	Montant de la souscription
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
		TOTAL RECUEILLI	

Allez vers les amis, les sympathisants pour garnir cette liste de souscription .

ARMONS-NOUS POUR LES PROCHAINS COMBATS ..... LES ELECTIONS LEGISLATIVES SERONT BIEN VITE ARRIVEES.

FONDS -CHEQUES ET LISTES A ADRESSER A →

ASSOCIATION DES AMIS DU PARTI SOCIALISTE
- Souscription Permanente -
12 Cité Malesherbes- PARIS (9°)
C.C.P. PARIS 5241.76

Coll. Fondation Jean-Jaurès

DÉCISIONS DU CONGRÈS NATIONAL EXTRAORDINAIRE

LE CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE s'est réuni à SURESNES, " Centre ALBERT THOMAS ", les 29 & 30 OCTOBRE 1966 .

***

L'ORDRE DU JOUR suivant, proposé par le COMITE DIRECTEUR , a été retenu :

* Vie de la F.G.D.S. ;
* Préparation des ELECTIONS LEGISLATIVES ;
* Situation politique générale .

***

LES DECISIONS SUIVANTES ONT ETE PRISES :

COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS

Suite à la décision du Comité Directeur (7.9.1966) relative au découpage de la région parisienne en 7 départements issus de l'ex-SEINE et l'ex-SEINE-et-OISE, la Commission de Vérification des mandats a du être réunie .

Sur rapport de Maurice GAUTIER (ex-SEINE), le texte ci-après a été adopté à l'unanimité :

La Commission de Vérification des mandats désignée par le Congrès National extraordinaire , à SURESNES

* après s'être assurée que le calcul du nombre de mandats et de délégués pour nos Assises nationales a été fait conformément :
  - aux art. 22-23 et 25 de nos Statuts;
  - à la décision du 54ème Congrès National de retenir la base de 25 cotisants à 12 timbres;
  - aux dispositions arrêtées par le Comité Directeur du 30 Janvier 1963.

.../...

Coll. Fondation Jean-Jaurès

* ayant constaté que toutes les fédérations ont été avisées en temps utile de leur représentation et qu'elles ont eu la possibilité de faire entendre leurs réclamations ;

* ayant entendu les explications du Trésorier National et du Secrétaire chargé de l'administration :

VOUS DEMANDE DE VALIDER, POUR LE CONGRES NATIONAL EXTRAORDINAIRE DES 29 & 30 OCTOBRE 1966, LES CHIFFRES CI-APRES :

MANDATS 3.001

DELEGUES .... 320 .

Faisaient partie de cette commission les camarades :

BIDET André; HERVE Bernard ; GAUTIER Maurice .

***

REUNIFICATION SOCIALISTE EN ITALIE

Le Congrès National Extraordinaire de la S.F.I.O., réuni à SURESNES, les 29 & 30 Octobre 1966 ,

Salue avec émotion les deux grandes familles du Mouvement Socialiste Italien à nouveau rassemblées, à Rome, pour le Congrès de l'Unité Socialiste ,

En ce moment décisif pour l'Histoire du Socialisme Italien et International, qui marque aussi un tournant capital pour l'avenir politique de l'ITALIE, le Congrès du Parti Socialiste S.F.I.O. exprime son espoir que le mouvement général de réunification des forces socialistes ira en s'accentuant partout où le Socialisme est encore divisé .

Nous voulons voir également dans votre Congrès de ROME l'aboutissement heureux des efforts accomplis depuis des années pour favoriser cette réunification à laquelle la S.F.I.O. tient à honneur d'avoir été, dès les premiers instants, associée en la personne de notre regretté Pierre COMMIN .

L'Unité socialiste en ITALIE est d'abord la victoire du Socialisme et, aussi, la promesse de progrès nouveaux dans la voie de l'émancipation économique et sociale et dans celle des libertés politiques .

Vive l'Unité Socialiste Italienne !

Vive l'Internationale Socialiste !

(texte adopté à l'unanimité) .

***

MOTION FINALE

Les objectifs fondamentaux du Socialisme sont à la fois de libérer la personne humaine de toutes les servitudes, et d'assurer son progrès en édifiant une société intégralement démocratique, sans classes ni guerres .

Le Parti Socialiste veut rassembler tous ceux qui acceptent de tels objectifs . C'est pourquoi il se félicite de la réalisation de la F.G.D.S., dont la vocation est d'aboutir à une union irréversible de tous les démocrates socialistes.

Le danger principal pour la démocratie et, par conséquent, pour le Socialisme, est le pouvoir personnel. En France , il se caractérise par la nature monarchique du gaullisme. Celui-ci se manifeste par le recours au mépris et à la ruse en tant que moyen de gouvernement, par le chantage permanent à un chaos imaginaire, par les atteintes à la liberté des individus, de la radio et de la télévision, par les pressions sur la Justice, par la colonisation des administrations et la domestication de l'Etat, par le développement d'un nationalisme redoutable pour l'avenir économique et la sécurité du pays, par l'accroissement des privilèges du capital et par une politique sociale rétrograde .

Pour toutes ces raisons, le Parti Socialiste entend maintenir et développer le courant populaire manifesté lors des élections présidentielles. Son objectif essentiel est de substituer au régime gaulliste un pouvoir stable et pleinement démocratique .

***
*

Le Parti Socialiste approuve l'action de la F.G.D.S. et fait siennes les propositions de son Comité Exécutif en ce qui concerne les lignes directrices pour les prochaines élections législatives .

Il se félicite que la F.G.D.S. ait décidé d'engager la lutte dans toutes les circonscriptions au premier tour et demande à chacun de tout mettre en oeuvre pour assurer le succès de ses candidats. Il invite ses Militants à profiter de ce premier tour - celui du choix - pour affirmer leur idéal et développer le programme de la F.G.D.S.

Il fait siennes les propositions du Comité Exécutif de la F.G.D.S. pour le second tour et suggère :

1°) que ses décisions soient prises en tout état de cause, même sans réciprocité ;

2°) que les maintiens, désistements et retraits puissent avoir lieu comme le prévoit la F.G.D.S. ;

3°) que la F.G.D.S. obtienne des candidats, au profit desquels les siens se retireraient, qu'ils se prononcent en faveur de la libéralisation de l'information, pour la priorité des priorités à l'enseignement, pour la justice fiscale, le progrès économique et social, la coopération internationale ;

.../...

4°) que, si des candidats ou organisations politiques, sur ces bases et pour la réalisation de l'objectif premier qui est de mettre fin au régime gaulliste, veulent prendre contact avec le Comité Exécutif de la F.G.D.S. celui-ci accepte de participer à ces rencontres .

***

La bataille de 1967 doit être gagnée. Car il n'y aura pas de démocratie véritable tant que durera le pouvoir personnel. Il n'y aura ni prospérité ni justice sociale tant que priorité sera donnée à une politique de nationalisme périmé, qui aboutit à l'arrêt de la construction de l'Europe, à la dislocation de l'Alliance Atlantique, au retrait de la France des négociations du désarmement, à la création d'une force de frappe ruineuse et inefficace, à la prolifération de l'arme atomique, à la contagion de la renaissance des nationalismes étrangers et à l'isolement de la France .

Contre cette politique néfaste pour instaurer une démocratie politique, économique et sociale, pour répondre à l'appel de la jeunesse, le Parti Socialiste invite tous les Républicains à reprendre en mains leurs destinées .

(texte adopté à l'unanimité) .

***

DANS CHAQUE SECTION.....

A L'ORDRE DU JOUR POUR L'ORGANISATION ET LA MISE EN OEUVRE

DE LA

SOUSCRIPTION

NATIONALE PERMANENTE

* VOIR APPEL en page 1 de ce bulletin ;

* UTILISER LES LISTES DE 10 NOMS de SOUSCRIPTEURS aux pages 2 et 8 de ce bulletin .

Contribution Jean Poperen

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

CASTEL Paul (Section de SUCY-EN BRIE)

C/

FEDERATION DE SEINE & OISE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 20 Octobre 1966, a rendu la sentence suivante :

CONSIDERANT qu'à la date du 23 Avril 1966 la Commission Fédérale des Conflits de Seine & Oise a rendu une sentence prononçant, à l'encontre du camarade Paul CASTEL, une suspension de toute délégation pour une période de trois ans à partir du 1er Mai.

CONSIDERANT que cette sentence a été régulièrement notifiée à Paul CASTEL et qu'il reconnaît l'avoir reçue le 26 Avril.

CONSIDERANT que ce camarade a interjeté appel de la dite sentence le 31 Mai 1966, c'est-à-dire en dehors du délai d'un mois prévu par l'article 56 du Règlement du Parti.

CONSIDERANT que cette disposition statutaire doit recevoir application dans la présente affaire .

Qu'en effet, s'il est exact que Paul CASTEL était absent de son domicile au cours de la seconde quinzaine de Mai, il lui était loisible, entre le 26 Avril et le 15 Mai, de former son appel. Que n'ayant pas accompli cet acte dans le délai règlementaire il a encouru la forclusion prévue par l'art.56 sus-rappelé .

- P A R C E S M O T I F S -

La C.N.C. , constatant que Paul CASTEL a interjeté appel de la sentence fédérale du 23 Avril 1966 en dehors du délai règlementaire, rejette purement et simplement le dit appel.

***
*

BEAUCHET (COSNE-s-LOIRE)

C/

FEDERATION DE LA NIEVRE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 20 Octobre 1966, a rendu la sentence suivante :

CONSIDERANT que André BEAUCHET, membre de la Section de COSNE-S-LOIRE, a déposé le 7 Juin 1966, entre les mains de BENOIST, Secrétaire Fédéral, une demande de contrôle contre les camarades René CRESSIN, Jeanne TURPIN et Daniel BENOIST, à propos d'articles insérés dans le " Progrès Social du Centre " organe de la Fédération socialiste de la Nièvre et jugés diffamatoires pour sa personne .

CONSIDERANT que la Commission fédérale des conflits de la Nièvre, saisie de cette demande, a statué le 2 Juillet 1966 et rendu une sentence aux termes de laquelle elle invite les camarades intéressés à " une explication franche et claire dans l'intérêt du Parti ", mais ne prononce aucune sanction .

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 56 du Règlement du Parti, les décisions des commissions fédérales sont définitives, sauf celles comportant une suspension temporaire ou une exclusion qui ne deviennent définitives que trente jours après la décision prise et notifiée .

CONSIDERANT que la sentence fédérale rendue le 2 Juillet 1966 ne comporte aucune sanction. Que, dans ces conditions, elle a acquis un caractère définitif comme n'étant pas susceptible d'être frappée d'appel .

CONSIDERANT au surplus que le Règlement du Parti ne contient aucune disposition permettant à l'auteur d'une demande de contrôle d'interjeter appel d'une sentence émanant d'une commission fédérale. Qu'en conséquence le camarade BEAUCHET ne peut qu'être déclaré irrecevable en son appel .

- P A R C E S M O T I F S -

La Commission Nationale des Conflits rejette purement et simplement l'appel formé par BEAUCHET contre la sentence rendue le 2 Juillet par la Commission fédérale des Conflits de la Nièvre .

***

GUILLEMETTE Claude (Fédération de L'AISNE)

C/

BOUTARD (Fédération de la HAUTE-VIENNE)

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 20 Octobre 1966, a rendu la sentence suivante :

CONSIDERANT qu'en Mai 1966, le camarade GUILLEMETTE, de la Fédération de l'Aisne, actuellement Secrétaire Général de la Mairie d'Ozoir-la-Ferrière (Seine & Marne), a adressé au Secrétariat Général du Parti " plainte " contre le camarade BOUTARD, Député-Maire de St-Yrieix -la-Perche (Hte-Vienne).

CONSIDERANT que cette plainte concernant deux membres du Parti de Fédérations différentes a été transmise à la Commission Nationale des Conflits le 9 Mai 1966 .

CONSIDERANT qu'il résulte de l'examen de la dite plainte qu'il s'agit d'un différend d'ordre personnel et privé. Qu'en effet, GUILLEMETTE expose dans sa lettre du 12 Avril, adressée au camarade BOUTARD, les conditions dans lesquelles il a été nommé Secrétaire Général de la Mairie de St-Yrieux-la-Perche en Août 1965 et celles dans lesquelles il a dû quitter sa fonction .

CONSIDERANT que GUILLEMETTE expose les difficultés qu'il a rencontrées dans son service et critique le comportement de BOUTARD à son égard et ses méthodes de gestion en tant que Maire .

CONSIDERANT que la Commission Nationale des Conflits n'a pas qualité, aux termes du Règlement du Parti, pour connaître des litiges de cette sorte. Qu'il ne s'agit là en effet ni d'infraction à la discipline, ni de violation du Règlement du Parti, ni de différend d'ordre politique . Qu'elle ne saurait donc, sans violer elle-même les Statuts, étendre sa compétence à des matières qui lui sont étrangères et s'immiscer ainsi dans des affaires d'administration municipale .

CONSIDERANT qu'en déclinant sa compétence en raison de la nature du conflit qui lui est soumis, la C.N.C. n'a pas, sur le fond, à entendre le camarade GUILLEMETTE .

- P A R C E S M O T I F S -

La Commission Nationale des Conflits se déclare incompétente pour connaître de la " plainte " que GUILLEMETTE a cru devoir former contre le camarade BOUTARD .

HUET (ASNIERES)

C/

Fédération de la SEINE

La Commission Nationale des Conflits, dans sa séance du 20 Octobre 1966, a pris la décision suivante :

CONSIDERANT qu'à la date du 6 Juin 1965, la C.N.C. a rendu une sentence confirmant, dans son principe, la décision prise à l'égard du camarade HUET par la Commission fédérale des conflits de la Seine , tout en réduisant à 3 ans de suspension de toute délégation la sanction dont il avait été l'objet .

CONSIDERANT que la C.N.C. avait stipulé, en contre-partie, que le camarade HUET devrait à l'avenir se conformer aux décisions prises tant par la Fédération de la Seine que par le Groupe Socialiste à l'Hôtel de Ville, à défaut de quoi il se trouverait ipso facto exclu du Parti .

CONSIDERANT que le 7 Juillet 1966, agissant au nom de la Commission Exécutive de la Fédération de la Seine, Claude FUZIER, Secrétaire Général, a saisi la C.N.C. d'un certain nombre d'infractions à la discipline du Groupe Socialiste à l'Hôtel-de-Ville, commises par le camarade HUET, à la suite de la sentence nationale.

CONSIDERANT qu'il résulte suffisamment du dossier transmis à la C.N.C. par le Secrétariat Fédéral que le camarade HUET n'a pas tenu compte de cette invitation. Qu'en effet, au lieu de s'unir, au moins par son action et ses votes, au Groupe socialiste, il s'est rapproché de plus en plus du Groupe centriste allant même jusqu'à participer à ses réunions .

CONSIDERANT qu'il a laissé sans réponse les demandes qui lui ont été faites par Michel SALLES au sujet notamment de ses bulletins de vote qu'il a très imprudemment confiés au groupe centriste. Qu'il a en outre signé de nombreuses questions écrites avec des membres de ce groupe ou d'autres conseillers étrangers au Parti. Qu'il a enfin passé outre aux conseils qui lui ont encore été donnés par Claude FUZIER, dans sa lettre du 15 Juin 1966, n'hésitant pas à lui répondre, le 18 du dit mois, " qu'il ne saurait être question pour lui de remettre ses bulletins de vote au boitier du groupe "

CONSIDERANT que cet ensemble de faits, qui ne peuvent être matériellement contestés, sont de nature à lui faire perdre le bénéfice de la mesure bienveillante qui avait été prise à son égard .

- LA C.N.C. -

Décide par les motifs exposés ci-dessus que la sentence nationale du 6 Juin 1965 doit recevoir application. En conséquence, le citoyen J.A. HUET est exclu du Parti Socialiste à compter rétroactivement du 7 Juillet 1966, date de la demande formée par Claude FUZIER au nom de la Commission exécutive de la Fédération de la Seine .

-:-:-:-:-

COMMUNIQUÉ COMMUN SUR LES ENTRETIENS ET L'ACCORD CONCLU ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANCAIS ET LA FÉDÉRATION DE LA GAUCHE DÉMOCRATE ET SOCIALISTE

****
**

La délégation de la Fédération de la Gauche démocrate et socialiste et la délégation du Parti Communiste Français ont examiné les conditions dans lesquelles doit être menée la lutte des forces de gauche contre le pouvoir personnel et pour un authentique régime démocratique .

***

La délégation du Parti Communiste Français a soutenu les propositions de son Comité Central selon lesquelles " l'élaboration d'un programme commun de majorité et de gouvernement entre les Partis de Gauche et la conclusion d'un accord de désistement réciproque à l'échelle nationale, en faveur du candidat de gauche placé en tête au premier tour, constitueraient les meilleurs moyens d'éliminer le pouvoir personnel et d'instaurer une démocratie véritable répondant aux intérêts des travailleurs, du peuple et de la Nation". Elle a regretté que sa proposition de programme commun, objectif auquel le Parti Communiste reste attaché, n'ait pas été acceptée. Elle a fait connaître que " les candidats communistes ne se retireront pas en faveur des candidats de droite et qu'ils se maintiendront au second tout à la fois contre les candidats gaullistes et contre les autres candidats réactionnaires ".

La délégation de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste a exposé les décisions de son Comité Exécutif selon lesquelles " l'affirmation de la personnalité de la Fédération sur le programme du 14 Juillet correspond à l'intérêt de la démocratie , alors que l'élaboration d'un programme commun supposerait résolues toutes les divergences existantes au sein de la Gauche " . Confirmant le caractère prioritaire des désistements à gauche, elle a rappelé que " pour assurer la défaite des candidats gaullistes, lorsqu'aucun candidat de gauche ne sera en mesure de l'emporter, il était nécessaire de ne pas exclure le désistement en faveur d'un républicain résolument hostile au pouvoir personnel".

Les deux délégations sont convenues que, sur ces points, les organisations qu'elles représentent conserveraient leur liberté d'appréciation et d'action .

***

Pour le premier tour de scrutin, les deux délégations ont confirmé que chaque formation ira à la bataille avec son propre programme et ses candidats .

Pour le second tour, dans toutes les circonscriptions où la Gauche est en mesure de l'emporter, les deux formations appelle -

.../...

ront les électeurs à assurer le succès du candidat de gauche le mieux placé par le suffrage universel. Pour l'application de cette règle et l'étude des cas particuliers qui se poseront, elles examineront ensemble la situation au lendemain du premier tour .

***

Les deux délégations ont d'autre part constaté des convergences importantes entre les objectifs de leurs organisations .

Elles placent au premier rang de leurs objectifs communs la lutte contre le pouvoir personnel .

Le régime gaulliste doit être éliminé. Il est incompatible avec la démocratie et constitue l'obstacle majeur à l'épanouissement des libertés, au progrès économique et social et à la mise en oeuvre d'une politique cohérente de paix et de désarmement. Sa disparition suppose la définition de perspectives communes, définition rendue possible par le constat des points de convergences entre les programmes des deux organisations et la reconnaissance d'objectifs communs permettant aux citoyens de déterminer en toute clarté, au deuxième tour de scrutin , les raisons de leur choix pour le candidat de gauche .

Les deux délégations jugent nécessaire une réforme de la Constitution par la suppression ou la révision des articles utilisés par le Président de la République pour imposer le pouvoir personnel. Elles sont d'accord pour garantir et développer les libertés individuelles et collectives: indépendance de la justice; liberté de l'information et statut démocratique de l'O.R.T.F. ; sauvegarde des pouvoirs des collectivités locales; suppression des limitations au droit de grève; reconnaissance de la section syndicale d'entreprise; élargissement des attributions des Comités d'entreprise; promotion matérielle et morale de la femme; abrogation des textes législatifs contre la contraception.

Les deux délégations affirment qu'il ne peut y avoir ni démocratie véritable ni avenir heureux pour la France tant que ne seront pas considérés comme primordiaux les investissements capables de permettre au pays de participer efficacement à la compétition pacifique entre les nations et de donner à tous les Français les moyens de satisfaire leurs besoins les plus légitimes . C'est pourquoi, à la priorité accordée à la course aux armements atomiques, les deux délégations opposent les priorités fondamentales du droit au logement, de la santé publique, et, avant tout, de l'Education Nationale et de la recherche scientifique. L'intérêt de la Nation exige, en effet, l'égalité des chances pour la jeunesse qui recevra les moyens de préparer son avenir par la réforme démocratique de l'enseignement et par la mise à la disposition de l'Education Nationale des crédits nécessaires dans le respect du prinicipe de la laïcité de l'Etat et de l'Ecole .

Dénonçant les retards accumulés par le régime gaulliste dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, les deux délégations jugent indispensable une politique d'expansion et de progrès. Une telle politique doit s'appuyer sur un plan économique et social démocratiquement élaboré et décidé, destiné à remplacer le Vème plan et comportant pour l'essentiel: la nationalisation des industries d'armement et des banques d'affaires et la gestion

.../...

démocratique des entreprises nationales; la revalorisation des salaires, traitements, pensions et retraites, conforme à l'augmentation de la productivité; la défense des lois assurant la protection sociale; le plein-emploi; le droit à la vieillesse heureuse et l'abaissement progressif de l'âge de la retraite; une réforme de la fiscalité prévoyant la taxation des gros revenus et un allègement des impôts qui frappent les salariés et les catégories les moins favorisées; une politique d'aménagement du territoire tenant compte des nécessités humaines et des réalités régionales; une politique agricole fondée sur la coopération, la modernisation de l'agriculture, l'amélioration des conditions de vie rurale et une juste rémunération du travail paysan .

Les délégations ne dissimulent pas leurs divergences sur des points importants de la politique extérieure. Mais elles se déclarent favorables à toutes initiatives tendant au désarmement général, simultané et contrôlé - notamment par le retour de la France à la Conférence de Genève - au développement de la coexistence pacifique et des relations politiques, économiques et culturelles avec tous les pays, au règlement négocié des conflits internationaux. Elles estiment nécessaire la cessation immédiate des bombardements américains sur le Nord Viet-Nam et le retour à la paix dans cette région, par l'application des accords de Genève. Elles proclament leur hostilité fondamentale à la force de frappe et leur volonté d'agir en vue d'obtenir la signature par la France de l'accord de Moscou et de s'opposer à la dissémination et à la fabrication des armes nucléaires. Hostiles à l'accession de l'Allemagne à l'armement atomique, elles se prononcent pour l'organisation de la sécurité collective européenne et internationale et pour la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse.

***

Cette confrontation des points de vue dans un climat cordial a permis d'aboutir à l'affirmation de convergences importantes et à une base d'action commune pour la réalisation des objectifs communs dans la lutte contre le pouvoir personnel et pour la démocratie. Elle ouvre ainsi des perspectives positives au peuple Français.

PARIS, le 20 Décembre 1966 .

-:-:-:-:-